

CAPD – Jeudi 3 juillet 2014

M. Coux est nommé DASEN de la Gironde pour succéder à M. Legrand.

Rythmes scolaires :

Le SNUipp-FSU attire l'attention de la DSDEN sur l'attitude de certaines communes qui communiquent des POTS qui ne correspondent pas à ceux arrêtés officiellement.

Mme La DASEN nous a donné l'assurance que les maires et les directeurs, des écoles où l'organisation du temps scolaire a été source de conflits, seront officiellement informés avant le départ en vacances.

Résultats du mouvement intra-départemental rentrée 2014

Bilan de la 2^{ème} phase du mouvement :

247 participants, 188 postes publiés.

120 nominations à l'issue du mouvement informatique dont 16 à titre définitif sur des postes restés vacants à l'issue du 1^{er} mouvement.

47 collègues ont eu des nominations d'office (14 pour des Titulaires-1^{ère} année). Parmi les nommés d'office, l'enseignant ayant le plus d'ancienneté est Titulaire-8^{ème} année.

À l'issue de cette phase du mouvement, 80 enseignants (dont 46 Titulaires-1^{ère} année) restent sans affectation.

4 postes de maîtres E sont restés non pourvus à l'issue de cette phase du mouvement. Ils pourront être obtenus par délégation, l'information sera communiquée à tous les enseignants.

Départ en formation CAPA-SH option G.

Le SNUipp-FSU se félicite du nombre de départ en formation CAPA-SH option G : 8 au lieu des 7 prévus. Il note de plus le nombre important de collègues, 28, ayant postulé à cette formation ce qui prouve son attractivité.

Affectation des Stagiaires du concours 2013-2.

180 lauréats à ce concours, sous réserve de l'obtention du Master 2 pour certains d'entre eux.

La DSDEN a dégagé 140 postes pour ces PES : 63 postes de BD, les autres sur postes adjoints + 8 PES 2013-2 bénéficiant de temps partiels qui seront nommés sur des TRS. Il reste donc 32 stagiaires à affecter à la CAPD d'août.

Les PES ont été classés selon plusieurs critères successifs : détention d'une RQTH, nombre d'enfants, rang au concours. L'affectation sur des classes a été privilégiée.

Mouvement inter-départemental : point de situation sur les demandes d'INEAT EXEAT

Lors de l'Audience, le Recteur a déclaré qu'il donnerait consigne aux DSDEN d'accepter tous les EXEAT.

78 demandes d'EXEAT de la Gironde ont été transmises à la DSDEN.
Elles sont toutes acceptées.

Pour les Ineat, aucun n'a été étudié aujourd'hui. Des ineat seront accordés si des exeat se concrétisent (départ des collègues dans d'autres départements).

Le SNUipp-FSU a demandé de nouveau que des ineats en nombre suffisant pour permettre aux collègues qui attendent de rentrer en Gironde et pour pallier le manque de personnel.

Temps partiel:

Le SNUipp FSU est à nouveau intervenu pour demander que toutes les demandes de temps partiel soient acceptées.

Nous avons proposé une autre solution pour pallier le manque de personnel : faire rentrer des personnels en Gironde par le biais des ineat. Nous avons individuellement défendu chacun des 53 collègues qui nous en avaient fait la demande. Malheureusement, le DASEN n'est pas revenu sur sa décision et maintient 103 refus. Pour la première fois en Gironde, des temps partiels sont donc refusés.

Nous avons fait un vœu intersyndical : « les représentants des personnels de la CAPD du 03 juillet 2014 dénoncent et s'opposent au fait de refuser des temps partiels aux collègues de Gironde. Ils demandent que toutes les demandes soient acceptées.

Pour les autres collègues qui ont fait une demande de temps partiel et qui n'ont pas reçu de refus de l'administration, cela signifie que leur temps partiel est accepté.

Points d'information sur les allègements de service 2014-2015

79 enseignants ont déposé une demande d'allègement de service.

1 journée allègement est accordée à 26 personnes

2 personnes obtiennent $\frac{1}{2}$ journée

Ces décisions ont été prises par l'administration en s'appuyant sur l'avis du médecin de prévention

21 personnes obtiennent un allègement de service sur les 108 heures. (Cet allègement peut varier de 1h/semaine d'APC jusqu'à la totalité des 108 heures).

Les collègues qui n'ont pas obtenu l'allègement de service n'avaient pas obtenu un avis favorable du médecin de prévention.